

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 21 novembre 2022

**DATE DE LA CONVOCATION**

10 novembre 2022

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 5

Total votants : 30

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***Séance du 21 novembre 2022***

**L'an deux mil vingt deux**

**Et le 21 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :** Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),  
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),  
Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),  
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),  
Virginie VERNERET a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a été désigné secrétaire de séance.**

**Délibération 041-104-2022**

**Objet : Avenant à la convention d'organisation du service unifié Urbanisme**

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L5211-4-1,

Vu le Code général de la fonction publique,

Sous réserve de l'avis du comité technique placé auprès du Centre département de gestion du Loir-et-Cher, saisi les 27 et 28 octobre 2022,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire les grandes étapes de la construction du service unifié « Urbanisme ».

Créé en décembre 2016, le service comprenait deux emplois d'instructeur à temps complet et était encadré par un agent communal mis à disposition partiel de la Communauté de communes du Grand Chambord dans le cadre d'une mutualisation de service au sens de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aujourd'hui, il intègre deux secteurs d'activité :

- L'Instruction des autorisations d'urbanisme : à la date du dernier avenant (15 novembre 2021), trois postes y étaient rattachés dont 2 emplois d'instructeurs auxquels il faut ajouter désormais le poste de rédacteur territorial créé par délibération n° 041-064-2022 en date du 27 juin 2022. En outre, il convient d'acter le déménagement du service IAU dans les nouveaux locaux de la Communauté de communes du Grand Chambord à Bracieux ;
- La mission Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Au total, cinq agents sont aujourd'hui placés sous la responsabilité de la responsable du service qui consacre désormais 35% de son temps à l'activité du service dont 15% au titre de l'encadrement : gestion de l'équipe et participation aux réunions des managers et de pôle. Monsieur le Président propose d'en tenir compte en isolant cette activité dans la convention.

Enfin, à l'instar des autres conventions de mutualisation, Monsieur le Président propose d'adopter le même modèle en termes de durée (durée illimitée) et de conditions de résiliation (préavis de 6 mois au lieu d'un an).

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

D'actualiser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée illimitée la convention d'organisation du service unifié Urbanisme tel que présentée en annexe 5 :

- En intégrant au titre de la prise en charge financière, les missions d'encadrement à hauteur de 15% réparties pour moitié entre les deux collectivités partenaires ;
- En actant le déménagement du service IAU dans les nouveaux locaux de la Communauté de communes du Grand Chambord à Bracieux ;
- En prenant en compte le nouveau poste créé aux fins d'exercer les fonctions d'instructeur des autorisations d'urbanisme ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'actualisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée illimitée, de la convention d'organisation du service unifié Urbanisme tel que présentée en annexe 5 :**
  - **En intégrant au titre de la prise en charge financière, les missions d'encadrement à hauteur de 15% réparties pour moitié entre les deux collectivités partenaires ;**
  - **En actant le déménagement du service IAU dans les nouveaux locaux de la Communauté de communes du Grand Chambord à Bracieux ;**
  - **En prenant en compte le nouveau poste créé aux fins d'exercer les fonctions d'instructeur des autorisations d'urbanisme ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire, dont l'avenant à la convention d'organisation du service unifié et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent ALLANIC



Le Président

Gilles CLEMENT

